



Non respect du contrat de travail par l'employeur

Par **turquin**, le **16/09/2013** à **23:24**

Sur mon contrat il est marqué que les frais kilométrique sont indemnisés hors sur mes fiches de paye les frais kilométrique ne sont pas précisés .du fait ça 3 mois que je travail pour cette société d'aide à domicile.et il me se qu'il veulent pour les frais kilométrique.en ayant déclaré environ 500kms ou plus ils m'ont rajouté que 50euros pour 1 mois et 60euros pour l'autre.c'est pas normal.n'ayant plus pleine confiance en mon employeur puis -je demander un licenciement qui me permet de garder mes droits pour le chômage étant donné que je suis en cdi . Merci de me répondre

Par **yodapat78**, le **17/09/2013** à **14:13**

Avant tout, il te faut garder tous tes justificatifs de paiement d'essence et péages.

Ensuite sur un fichier excel, tu documentes mois par mois, tes frais, tes déplacements, lieux...bref tu fais un vrai carnet de bord ...montrant les kms parcourus et tes frais.

Je te conseille aussi, de photocopier ou prendre en photo tes justificatifs car ils vont s'effacer avec le temps.

Une fois que tu auras fait ce travail. Tu pourras comparer avec tes fiches de payes mois par mois et lui montrer par un courrier en recommandé que tes frais ne correspondent pas à ce qui est indiqué sur tes fiches de paie.

Ceci est déjà une 1ère étape.

Et faire un courrier à son employeur pour lui réclamer ce qu'il te doit....ne va pas lui faire plaisir.

Mais tant que tu ne fais rien de ton côté, lui est tranquille, il va continuer comme ça.

Et si tu as besoin d'aide complémentaire, tu peux contacter l'inspection du travail de ton département ou les appeler pour te conseiller.